

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR des AVENTURIALES

Édition 2021

Ce règlement tient lieu de feuille de route !

## Article 1 : ORGANISATION

Le salon **Les Aventuriales** est organisé par l'association *Aventuriales*.

Cette septième édition se déroulera : Rue des anciens combattants, à MÉNÉTROL (63 200), dans la Salle polyvalente de la commune et sur le terrain attenant, le samedi 25 et le dimanche 26 septembre 2021.

## Article 2 : BUT DE LA MANIFESTATION

Le salon **Les Aventuriales** s'attache à promouvoir les arts et littératures de l'Imaginaire : *Science-fiction, Fantasy, Fantastique, Merveilleux...*

Dans ce but sont accueillis : auteurs, dessinateurs, illustrateurs, photographes, éditeurs, musiciens ou encore artisans créateurs.

Il comprend :

- Exposition et vente de livres, peintures et autres objets d'art.
- Animations diverses (conférences, tables rondes, lectures publiques...)

## Article 3 : CATÉGORIES D'EXPOSANTS

Le salon **Les Aventuriales** est ouvert aux professionnels et acteurs de l'imaginaire : auteur édité ou autoédité, peintre, photographe, sculpteur, potier, céramiste, artisan créateur, illustrateur, dessinateur et à toute autre activité liée à l'imaginaire.

- **Les éditeurs devront obligatoirement être à compte d'éditeur** (*pas de compte d'auteur, même déguisé ni participatif*).
- Les auteurs qui veulent s'inscrire en indépendant peuvent être autoédités, édités ou mixtes.
- Les illustrateurs et dessinateurs qui veulent s'inscrire en indépendant peuvent être freelance ou travailler avec des éditeurs.
- Les revendeurs ne sont pas acceptés.

## Article 4 : PRÉINSCRIPTION

Pour participer aux **Aventuriales** en qualité d'exposant, il est nécessaire de remplir un bulletin de [préinscription en ligne](#) via le site Internet : [aventuriales.fr](http://aventuriales.fr) (*les demandes effectuées par mail ne seront pas prises en compte.*)

**La soumission de ce bulletin implique de facto l'acceptation du présent Règlement intérieur.**

## Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION

Toute demande d'inscription est examinée par le comité organisateur. La date de clôture des **préinscriptions** est fixée au 30 avril 2021.

Un message électronique vous sera envoyé pour confirmer votre admission à partir de l'adresse [aventuriales.exposants@gmail.com](mailto:aventuriales.exposants@gmail.com) (vérifiez vos spams et remplissez le formulaire avec le plus grand soin).

Sur avis favorable, l'admission sera définitivement acquise dès la réception d'un virement (de préférence) ou d'un chèque libellé à l'ordre de l'association Aventuriales, pour le montant indiqué sur l'avis d'acceptation.

## Article 6 : CONDITIONS PARTICULIÈRES

En remplissant le formulaire d'inscription, les exposants acceptent ce règlement et s'engagent au respect des modalités de vente, du paiement de la participation, et du respect des modalités d'assurance et de responsabilité de chaque participant.

## Article 7 : EMBLEMES

### 1) À l'intérieur, dans la grande salle.

La répartition des stands est assurée par les organisateurs. Les emplacements seront composés de tables numérotées, de chaises et d'un chevalet avec le nom ou la raison sociale de l'exposant.

Des grilles d'exposition (en fonction de la disponibilité et de la situation sanitaire) ainsi qu'une alimentation électrique vous seront proposées après confirmation de votre inscription, sans majoration du prix. Les chaises sont fournies !

- Les *Auteurs* indépendants se verront attribuer un espace d'un mètre linéaire sur une table de deux mètres (soit deux auteurs par table) pour un tarif forfaitaire avantageux fixé à 40 €.
- Les *Éditeurs* devront préciser lors de leur préinscription, le nombre et les noms des auteurs et illustrateurs pressentis pour le salon. Un minimum d'un auteur/illustrateur par mètre linéaire de stand est exigé. Les éditeurs sont donc invités à choisir le métrage de leur stand en tenant compte de ce paramètre. [Voir les tarifs.](#)
- Un stand est réservé aux libraires et soumis à un règlement spécifique.

### 2) À l'intérieur, dans la petite salle.

Les *Illustrateurs* indépendants se verront attribuer une table d'un mètre quatre-vingts ainsi qu'au moins une grille et un espace pour exposer leurs œuvres pour un tarif forfaitaire avantageux fixé à 50 €. *Les grilles seront disposées selon les recommandations sanitaires au moment du salon, soit contre les murs, soit derrière les stands.*

Certains stands situés dans la petite salle et le dégagement font l'objet de partenariats particuliers.

### 3) À l'extérieur.

Les emplacements réservés aux artisans créateurs sont disposés à l'extérieur de la salle polyvalente, de chaque côté de l'allée d'accès. Les tables et chaises ne sont pas fournies. [Voir les tarifs.](#)

## Article 8 : TARIFS

Les tarifs du Salon *Les Aventuriales* comprennent l'inscription au programme et la gestion de la manifestation.

### ● Tarif éditeur :

- 55 € pour un emplacement de 2 m.
- 80 € pour un emplacement de 3 m.
- 110 € pour un emplacement de 4 m.
- 150 € pour un emplacement de 5 m.
- 200 € pour un emplacement de 6 m.

### ● Tarif indépendant :

- Auteur 40 € le mètre unique (pour un stand plus grand, voir tarif éditeur)
- Illustrateur 50 € la table (1m80) avec au moins une grille

### ● Tarif artisan :

- 100 € l'emplacement extérieur nu de 4x4m.
- 10€ par m<sup>2</sup> supplémentaire.

## Article 9 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement est dû dès acceptation de l'inscription et il la valide.

*N'envoyez pas de paiement avant confirmation de votre participation.*

En cas de désistement après le 28 août 2021, aucun remboursement ne sera effectué.

## Article 10 : HEURES D'OUVERTURE

Le salon est ouvert au public le samedi 25 septembre de 10 h à 19 h et le dimanche 26 septembre de 10 h à 18 h.

## **Article 11 : INSTALLATION ET DÉMONTAGE DES STANDS**

L'installation des stands pourra s'effectuer dès le vendredi après-midi entre 15 h et 18 h et le samedi matin entre 8 h et 9 h 45 (dernier délai). La décoration des stands est conditionnée aux règles de sécurité ([voir article 22](#)).

Le démontage des stands ne pourra avoir lieu qu'à partir de 17 h le dimanche.

## **Article 12 : RESPONSABILITÉ**

Chaque exposant est responsable de son stand, de son installation, et de son démontage, ainsi que du matériel mis à sa disposition. Il gère et assure la surveillance de ses stocks. Il veille à rendre accessible au public le contenu de son stand.

Chaque exposant organise à sa guise l'animation de son stand. Néanmoins, il doit informer au préalable les organisateurs de ses projets d'animation afin qu'ils figurent, en cas d'acceptation, dans le programme du salon. Les animations, quelles qu'elles soient, ne doivent en aucun cas porter préjudice aux autres exposants ni troubler le bon ordre de la manifestation.

Si les règles sanitaires sont toujours applicables lors de cette édition, les exposants s'engagent à ne pas publier de photographies de personnes non masquées sur les réseaux sociaux et faire respecter les règles à toutes les personnes présentes sur leur stand.

## **Article 13 : ASSURANCES**

Chaque exposant assure lui-même son stand et son contenu. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la perte, la disparition, le vol ou les dégradations des marchandises appartenant aux exposants.

## **Article 14 : VENTES**

Chaque exposant organise la vente de ses produits et en encaisse le montant.

Les exposants ne pourront présenter et vendre sur leur emplacement que leur propre production, exception faite aux libraires présents. Ils apparaissent sous désignation exclusive de leur propre nom ou pseudonyme reconnu, marque ou raison sociale.

## **Article 15 : ANNULATION**

Dans le cas d'une annulation par les autorités, le salon s'engage à rembourser les sommes versées pour la location des stands, sauf si l'annulation se produit la veille ou durant le salon.

Si l'annulation du salon est provoquée par le non-respect par un exposant des règles prescrites, les Aventuriales ne sauraient en être tenues responsables et se réservent le droit de se retourner contre l'exposant en question pour toute conséquence qui résulterait de cette annulation.

## **Article 16 : HÉBERGEMENT ET RESTAURATION**

Toutes les informations concernant nos partenaires (gîte, hôtel et restaurant) figurent sur le site [aventuriales.fr](http://aventuriales.fr)

Les Aventuriales ne gèrent pas l'hébergement des exposants ni de leurs auteurs.

Si les conditions sanitaires le permettent, un buffet/buvette géré par des bénévoles sera à la disposition des auteurs, exposants et public dans le hall d'entrée de la salle polyvalente.

Dans le cas contraire ou en cas d'incertitude, une solution de restauration à emporter avec pré-réservation sera mise en place.

Les boissons chaudes sont gratuites pour les exposants.

## **Article 17 : TRANSFERTS**

Si les conditions sanitaires le permettent, pour les auteurs et éditeurs non motorisés, nous pouvons organiser des transferts entre la gare de *Riom Châtel-Guyon*, notre hôtel partenaire et ceux de la même zone, le salon et, éventuellement, l'aéroport d'Aulnat. Ces trajets seront réalisés par nos membres et bénévoles, avec leurs véhicules personnels. Les horaires seront optimisés.

Pour en bénéficier :

- Pour l'arrivée, s'inscrire auprès des organisateurs par mail.
- Pour le départ, inscription sur place à la buvette des exposants.

## **Article 18 : PUBLICITÉ**

Les exposants autorisent les organisateurs à utiliser nom, raison sociale, photographies, images ou publications à des fins publicitaires se rapportant uniquement au salon *Les Aventuriales* et sur tous supports, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à rémunération.

Les exposants sont informés que ces données figureront sur le site Internet du salon et sur sa page Facebook.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation abusive de ces données par des tiers.

## **Article 19 : FICHES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS**

L'auteur, l'illustrateur ou l'éditeur se charge de remplir une fiche sur le site de notre partenaire [Book-Station](http://Book-Station). À défaut de réponse, les liens vers ces fiches ne seront pas renseignés sur le site des Aventuriales, et **les organisateurs** ne pourront en être tenus responsables.

*Book-station est une association à but non lucratif et ses membres sont tous bénévoles.*

## **Article 20 : COMMUNICATION ENTRE LES AVENTURIALES ET LES EXPOSANTS**

Durant l'année, si votre candidature est retenue, plusieurs courriels vous seront envoyés, concernant l'organisation du salon 2021. Vous vous engagez à les transmettre aux personnes

concernées, auteurs, représentant du stand, afin qu'ils en prennent connaissance. Nous demandons confirmation de lecture de nos courriers et nous considérons, dès qu'ils ont été envoyés, qu'ils ont été lus et compris.

### **Article 21 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Les demandeurs ont connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve ainsi que les compléments éventuels établis par l'association organisatrice en remplissant le formulaire d'inscription. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et que l'association se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux participants.

### **Article 22 : RÈGLES DE SÉCURITÉ**

Les exposants sont tenus de laisser libres d'accès les issues de secours ainsi que l'accès au défibrillateur situé dans la « petite salle ».

Les animaux sont interdits à l'intérieur de la salle et doivent être tenus en laisse à l'extérieur.

En cas de crise sanitaire, de nouvelles règles viendront peut-être s'ajouter et seront précisées par message électronique.

### **Article 23 : FEUILLE DE ROUTE**

Ce règlement fait office de feuille de route.

Toutefois, en cas de crise sanitaire et de changements majeurs dans l'organisation, une feuille de route sera expédiée peu avant le salon avec les modalités particulières à mettre en place, respecter et faire respecter. Elle remplacera en partie ou intégralement ce règlement.

*Les Aventuriales  
Février 2021*